Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_068-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Anne PÉRENNES

DÉLIBÉRATION n°2026-068 – SUBVENTIONS 2026 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

Les subventions municipales sont à destination prioritairement des associations œuvrant sur le territoire de la commune. Les critères d'attribution pour l'année 2026 sont définis comme suit :

➢ **Dispositions communes à l'ensemble des secteurs :**

- Dotation de 300 € pour **création** d'une nouvelle association gabéricoise ;
- **Dotation anniversaire** pour organisation d'un évènement ouvert au public :
  - 400 € tous les 10 ans ;
  - 500 € pour les 50 ans ;
  - 1 000 € pour les 100 ans.

➢ **Secteur « Sport » :**

- **Dotation pour frais de fonctionnement** d'après :
  - le nombre d'adhérents,
  - le nombre de jeunes < 18 ans,
  - les frais de formation,
  - les frais de déplacement,
  - les frais d'arbitrage,
- **Dotation événement** : pour valoriser les événements sportifs organisés par les associations ;
- Participation aux **conventions tripartite et bipartite**.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_068-DE

➢ **Secteur « Culture-Animation » :**

- **Dotations pour frais de fonctionnement** en fonction des conventions signées avec les associations ou de dotations forfaitaires de 400 € ;
- Prise en compte de la **formation** à hauteur de 15 % des dépenses avec un plafond de 2 000 €, sauf dispositions particulières prévues par convention ;
- Prise en compte de l'**investissement** à hauteur de 20 % dans la limite de 500 €.

➢ **Secteur « Solidarité » :**

- **Dotations pour frais de fonctionnement** en fonction des conventions signées avec les associations ou de dotations forfaitaires revalorisées en application du principe budgétaire de l'année ;
- **Dotation forfaitaire pour les associations du secteur social et médical** ayant un siège social local (Finistère ou Bretagne) : 100 €.

➢ **Secteur « Environnement » :**

- **Dotations de fonctionnement** revalorisées en application du principe budgétaire de l'année ;
- **Dotation forfaitaire pour l'organisation d'une animation** à destination du jeune public sur Ergué-Gabéric.

En application des critères d'attribution des subventions rappelés ci-avant, il est proposé d'attribuer les montants suivants :

	2025	2026
Sport	73 452,50 €	68 414,00 €
Culture-Animation	26 516,00 €	24 766,00 €
Solidarité	47 703,00 €	46 623,00 €
Environnement	332,00 €	332,00 €
TOTAL	**148 003,50 €**	**140 135,00 €**

Le Conseil municipal prend acte des critères d'attribution pour l'année 2026.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

MAIRIE DE ERGUÉ-GABÉRIC 29500 (Finistère)